



# responsabilité pénale importation de produits chinois

Par **edouard31**, le **07/07/2012** à **18:13**

Bonjour,

Je souhaite vendre des pièces pour téléphones mobile en France et plus généralement en Europe. Or ces produits fabriqués à Hong Kong pose un certain nombre de problème en terme de brevets...

Importer ces produits et les vendre directement depuis un site internet me mettrai probablement en difficulté. Pourtant beaucoup de sites on déjà franchi le cap.

Voici mon plan B :

Le client français commande sur mon site qui est un site "tampon", il paye directement à mon fournisseur à Hong Kong. Le client reçoit la marchandise directement de Hong Kong. (Je n'ai pas de stock en ma possession en France)

Le fournisseur me reverse une commission (sur un compte à l'étranger?? si nécessaire).

Je ne sais pas si cette solution me protège d'éventuelles poursuites ???

Voyez vous des solutions adaptés à mon problème

merci de votre aide